

Adresse de la commune d'Hazebrouck, qui félicite la Convention,
lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Hazebrouck, qui félicite la Convention, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 502-503;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14467_t1_0502_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

minelles de quelques uns de ces mêmes hommes que nous avions admirés sur le sommet de la Montagne.

Nous nous flattions qu'ils n'en descendraient jamais d'un seul pas, et qu'ils demeureraient fermes et immobiles comme vous, et avec vous, jusqu'à ce que vous ayez donné la paix à la France devenue libre, et la mort aux tyrans du monde.

Législateurs, vous nous avez appris qu'ils n'étaient pas dignes de tant de gloire, ni de voir ce jour heureux dont il nous semble déjà apercevoir l'aurore.

Ils étaient de grands coupables, vous les avez frappés, et leur supplice trop mérité prouve votre sévère impartialité à poursuivre et à punir le crime quelque part qu'il se trouve. C'est le triomphe de la vertu et de la loi, de la loi dont la foudre toujours roulante doit également écraser et le législateur criminel et le brigand qui cache ses crimes à l'ombre des forêts.

Législateurs, par votre intrépidité vous avez vaincu, mais il reste encore beaucoup d'ennemis à combattre. Veillez, c'est à vous qu'il est défendu de dormir un instant. Ah ! un seul instant de sommeil vous eut perdus il y a déjà longtemps, vous perdrait infailliblement bientôt, et la Convention ne peut périr sans que la République entière ne croule et ne s'anéantisse avec elle.

Législateurs, nous tous le répétons; veillez et ne cessez de porter des regards inquiets sur tous ceux qui vous entourent; sur ceux là même qui cherchent à se cacher sous votre manteau. Ce que vous avez vu, ce que vous avez fait, ce qu'il vous reste à faire; oui, tout vous crie avec force qu'il y a encore des fédéralistes, des royalistes, des conspirateurs, des monstres dont le sang est nécessaire pour achever de cimenter les ramparts de la première République du monde.

Législateurs, vous avez eu la gloire d'en poser les premiers fondements; vous aurez bientôt celle de planter sur son faite majestueux ce laurier universel dont la moindre feuille ne sera jamais outragée par le fer des rois, ni même fanée par les révolutions des siècles les plus reculés ».

DOUSSIN, MASSIOU jeune, ROUGÉ aîné, FABRE jeune, J. VIAUTÉ l'aîné, CANOLLE père, BRUNET (secrét.).

10

Les citoyennes républicaines de la commune de Tours écrivent que toujours « enthousiastes des décrets de la Convention nationale, elles y ont sur-tout applaudi, en voyant à l'ordre du jour les mœurs et les vertus. Pour les mieux inspirer à leurs enfans, elles leur feront succer avec le lait les principes du plus pur républicanisme. Elles savent que leurs enfans sont à la patrie, dont l'amour dirigera l'amour maternel.

» Jeter des fleurs sur la tombe des héros morts pour la liberté, faire sans cesse des vœux pour son triomphe, consoler les familles de ceux qui ont perdu la vie dans les combats, préparer des habits, de la charpie, et des se-

cours pour nos braves défenseurs, leur faire oublier par nos soins les maux qu'ils ont soufferts, panser et visiter leurs glorieuses cicatrices, leur faire part des succès journaliers de la République; tel est et doit être, disent-elles, l'objet de nos plus douces occupations: en nous y livrant, nous avons déjà été pénétrés d'un sentiment délicieux. Nous avons vu nos soldats, attendris au récit de nos victoires, impatients de leur guérison pour voler au combat partager de nouveau la gloire de leurs frères d'armes.

» Continuez, législateurs, vos glorieux travaux; vous parviendrez à votre but, le bonheur du peuple: vous l'établirez, malgré la rage de vos ennemis et des nôtres, qui n'opposent aux vertus et à l'énergie républicaines que des crimes, des poisons ou des poignards.

» En apprenant qu'ils ont été dirigés contre deux de nos plus fidèles représentans, nous avons partagé l'horreur et l'indignation de nos frères de la société de Tours.

» Nous aurions voulu saisir et arrêter le meurtrier; mais nous voilà rassurées; le glaive de la loi va frapper sa tête; et si, par impossible, les républicains ne suffisoient pas, les républicaines de Tours voleraient au-devant de vous pour entourer les représentans du peuple, et les mettre à l'abri du fer des assassins.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

11

La société populaire de la commune d'Hazebrouck, département du Nord, félicite la Convention nationale sur son décret immortel du 18 Floréal, qui reconnoît l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, et témoigne toute sa satisfaction sur la conservation des jours de Robespierre et Collot-d'Herbois, qui ont évité le poignard assassin que l'infâme Angleterre avoit aiguisé sur eux. Elle engage la Convention de rester à son poste jusqu'à la parfaite organisation du gouvernement républicain, et l'anéantissement total des tyrans couronnés et de leurs satellites.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Hazebrouck, 17 prair. II] (3).

« Citoyens représentans,

Mettre la vertu et la justice à l'ordre du jour, c'étoit reconnoître tacitement l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme; en effet, quel but auroit la vertu de cette vie momentanée, si elle n'attendoit une récompense de l'éternel ? Qu'est-ce que la justice fondée sur le matérialisme, sinon pour les scélérats un attrait de plus pour commettre impunément le crime, s'il peut échapper la justice civile.

Mais vous venez, sages représentans, de manifester par un décret solennel la religion répu-

(1) P.V., XXXIX, 192. Original daté du 16 prair. et signé C^{no} Barrès (C 306, pl. 1163, p. 36); Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); Mon., XX, 713.

(2) P.V., XXXIX, 193. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t).

(3) C 306, pl. 1163, p. 37.

blicaine, nous y adhérons de cœur et d'esprit; oui, nous reconnoissons l'Être Suprême, nous reconnoissons sa justice, la protection visible qu'il accorde à notre sainte insurrection par l'esprit de sagesse qu'il a soufflé sur vous, par la punition des traîtres, qu'il a abandonné à leur aveuglement funeste et à leur rage impuissante, tout nous prouve l'existence de cet Être Suprême sa justice et sa bienfaisance. C'est à son bras tutélaire que nous devons la conservation de deux de nos plus dignes représentants qu'il a sauvés des poignards des agens de l'infâme Angleterre, grâces lui en soient à jamais rendus.

L'immoralité des scélérats vouloit nous avilir à la condition des brutes; ils auroient voulu nous persuader ce qu'ils s'efforcoient en vain de se persuader à eux-mêmes, pour nous engager à entrer avec tranquillité dans leurs projets criminels, en nous insinuant l'anéantissement total de notre être, mais ils se trompoient: jamais, non jamais, nous n'eussions donné dans un piège aussi absurde et aussi stupide.

Nous nous joignons donc à tous nos frères de la République pour vous rendre des actions des grâces pour votre immortel décret; nous nous félicitons de vos infatigables travaux; nous en jouirons et nous serons heureux en dépit de nos ennemis et nous vous sommons, au nom du bien public, de rester à votre poste jusqu'au parfait affermissement de la République et jusqu'à l'anéantissement total des tyrans et de leurs partisans.

Nous sommes avec reconnoissance, soumission, salut et fraternité, Citoyens représentans ».

REAULT (*secrét.*), RAVEL (*secrét.*), DEBLINDE (*secrét. adj'*), SAINCANTIN (*présid.*), COUPRANT (*secrét.*).

12

La société populaire de Laforce, district de Bergerac, département de la Dordogne, félicite la Convention nationale sur le courage et l'énergie avec lesquels elle a déjoué les complots tramés contre la liberté et l'égalité, applaudit à ses sublimes travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait dicté aux tyrans les conditions de la paix. Elle demande que l'instruction publique soit promptement organisée. « Nous sommes, dit-elle, de bons cultivateurs, presque tous privés de la connoissance de la lecture et de l'écriture; mais nous désirons que nos enfans apprennent à connoître leurs droits et leurs devoirs ». Elle ajoute que, par les soins du représentant du peuple Lakanal, le fanatisme a disparu de ce département, et qu'on n'y reconnoît plus d'autres fêtes que celles des décades.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Laforce, 10 flor. II] (2).

« Nous te rendons grâce, admirable convention Nationale, courageuse Montagne, d'avoir déjoué

tant de Complots tramés contre la liberté et l'égalité du peuple français, d'avoir surveillé avec une attention si remarquable tous ceux qui voulaient nous remettre sous le joug d'un nouveau tiran.

Nous te pressons de toutes nos forces, amie du Peuple, de rester à ton poste jusqu'à ce qu'une paix, selon que tu la jugeras convenable au repos et à l'interêt de la Nation que tu representes et dont tu deffends si bien les droits, aura prouvé à nos ennemis, de tous les genres et de tous les païs, que les français républicains ne veulent recevoir de loix que de leurs representants et que c'est en vain que les despotes, couronnés par des esclaves, voudraient leur en dicter.

Pénétrés d'une éternelle reconnaissance pour les décrets salutaires que tu as rendus pour sauver la République et faire reconnaître les droits imprescriptibles de l'homme, nous t'invitions de l'accroître, s'il est possible, par celui de l'instruction publique, aussitôt que tes moments précieux te le permettront. Car nous sommes tous de bons campagnards, cultivateurs-sans-culottes, presque tous privés de la connoissance si nécessaire, de la lecture et de l'écriture; mais qui désirons que nos enfans apprennent à connoître les devoirs qu'ils ont à remplir envers la Patrie et leurs droits; et qu'ils soient exempts des préjugés et du fanatisme dont le défunt clergé avait empoisonné une bonne partie des français.

Nous sommes degagés, grâces à toi et à la kanal (sic), représentant du peuple dans le département, de ce venin pestilentiel. Les décades sont nos seules fêtes. Nous ne voulons plus reconnaître d'autre jour de repos que ceux que tu as désignés.

Après t'avoir félicité sur tes travaux immortels, permets que nous nous félicitons à notre tour, ou pour mieux dire tout le département, sur le choix des membres qu'il t'a envoyé. Nous voyons avec plaisir qu'ils sont dans la bonne voie; car tu ne t'est plainte encore d'aucun d'eux; et nous sommes assurés qu'ils soutiendront toujours la bonne cause. Aussi les bénissons nous chaque jour ainsi qu'à la Montagne.

Quoique notre société soit organisée depuis quatre ans, et que, sans en tirer vanité, nous ayons toujours marché sur les bons principes, nous n'avons été affiliés qu'aux sociétés de Périgueux, Bergerac et St Foy; mais nous nous reprochons de n'avoir pas demandé en même tems, l'affiliation des jacobins de Paris. Comme il vaut mieux tard que jamais, nous la demandons aujourd'hui et puisque vous êtes tous membres de cette société permettez nous de vous prier d'appuyer notre demande. Nous vous jurons, foi de républicains, que vous n'aurez jamais lieu de vous en repentir. »

RECLUS, GAUTIER, BONNET, BERBESSON, BINARD l'ainé, DEPEY, VEDEY, BEULAYGUE, VILLAULT, ROCHERY, BAYARD, GUEYLARD, BOUSSARY, GRENIER, autre BONNET, DUCLAUZEL, autre BONNET, NOUVEL, DEJEAN (*présid.*), autre DEJEAN, LAVAUD (*secrét.*), LACOSTE (*secrét.*) [et 7 signatures illisibles].

(1) P.V., XXXIX, 193. B⁶, 26 prair. (2^e suppl¹): Mon., XX, 713.

(2) DXXXVIII, doss. 2, XVII.